

Opérations de redynamisation des activités commerciales et artisanales de la Cité Brulard - Subvention à la Chambre de Métiers du Doubs

M. LE MAIRE, Rapporteur : Manifestant une volonté commune, l'État, la Chambre de Métiers du Doubs, l'Office Municipal d'HLM, la Ville de Besançon et les commerçants-artisans du quartier Brulard ont entrepris d'élaborer, pour l'année 1995, un programme d'animation, de redynamisation et de promotion de l'activité économique de ce secteur.

Le financement de cette opération sera ainsi réparti entre les partenaires :

- . 50 000 F de l'État au titre du contrat de ville
- . 30 000 F de l'Office HLM municipal
- . 30 000 F de la Ville de Besançon
- . 30 000 F de la Chambre de Métiers en logistique (animateur notamment).

Le Conseil Municipal est invité à statuer et à autoriser le versement de la subvention de 30 000 F à la Chambre de Métiers du Doubs, pilote de cette opération, somme à prélever sur la ligne de crédit 961.0/691.30200 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédit d'égal montant du chapitre des dépenses imprévues 970/669.20200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.